

Procès-verbal

*Assemblée générale annuelle de l'Association des résidents du Grand lac
Nomingue Inc. tenue le mardi 28 septembre 2021 par ZOOM, à 19:00*

Membres du conseil d'administration présents :

Robert Allard, président

France Lafleur, vice-présidente

Pierre Picotte, administrateur

Louise H. Aubé, secrétaire

René Racicot, administrateur

François Bérichon administrateur

François Marchand, administrateur

Céline Bengle, administratrice

Bertrand St-Jean, administrateur

1. Ouverture de l'assemblée

Robert Allard déclare l'assemblée ouverte à 19h17 et souhaite la bienvenue à tous, en les remerciant de leur présence à cette assemblée virtuel, en raison de la 4^e vague de la pandémie. Il présente également les membres du conseil d'administration et leur assignation aux divers dossiers. Le président explique aussi le déroulement de la réunion et en raison de la technologie utilisée, demande aux gens de se présenter et par la suite de fermer leurs micros.

Il remercie aussi particulièrement Aminata Millaire pour ses services bénévoles qui nous permettent de tenir cette réunion.

Il note aussi le non renouvellement de leur mandat de René Racicot et François Marchand et les remercie chaleureusement de leur implication.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est *proposé par France Lafleur, secondé par Louise Hébert Aubé et adopté à l'unanimité.*

3. Proposition pour exemption de la lecture du procès-verbal du 30 juin 2019

Le procès-verbal de la dernière assemblée annuelle date du 30 juin 2019, la pandémie de Covid-19 ayant empêché la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

L'exemption de la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 juin 2019 est *proposée par Céline Bengle secondée par René Racicot et adoptée à l'unanimité.*

4. Mot du président, Monsieur Robert Allard

Dans un premier temps, Robert Allard souligne que la pandémie a bouleversé nos vies à divers égards, notamment par le fait que la municipalité ayant tenu des réunions à huis clos, il n'était pas possible de questionner divers points. Les activités de RSVLacs ont aussi été suspendues par le gouvernement relativement aux analyses d'eau.

Les membres de votre conseil d'administration ont toutefois maintenu des réunions virtuelles aux 4-5 semaines.

- Au niveau de la navigation de plaisance, les bouées furent réparées et installées alors que la municipalité acceptait de rembourser une partie des dépenses.
- Au niveau du Chemin des Merisiers, la municipalité a engagé une firme qui fera rapport, les couverts des puisards furent changés et les conduites

d'eau furent examinées avec une caméra. Un barrage de castors fut aussi démantelé.

- Le plan d'urbanisme a subi des modifications positives visant à simplifier les choses, notamment en regard de la dimension des quais.
- Le rôle d'évaluation fut l'objet d'une attention spéciale qui résulta dans la création d'un document explicatif pour l'ensemble des propriétaires.
- Le débarcadère est un dossier actif, le dernier dragage ayant eu lieu en 1997 au coût de \$180 000. On recherche toujours des sites alternatifs, si possible.
- Les goélands, jadis situés à l'île aux pins, se retrouvent maintenant aux petites îles de la baie Richard. Ayant procédé au dénombrement, ces chiffres furent donnés à la municipalité qui a décidé d'embaucher une firme pour procéder à leur éradication en suivant les protocoles prévus à cet effet car il s'agit d'une espèce protégée.
- Concernant la location à court terme de propriétés pouvant entraîner des abus, il est recommandé de porter plainte à la SQ.
- La firme Outdoor Logistics est installée à Bellerive, en contravention au plan d'urbanisme. L'association a discuté avec la municipalité afin qu'elle prenne les moyens de faire respecter son règlement. Nous suggérons aussi une patrouille nautique pour 2022, comme il en existe sur plusieurs lacs pour éviter les comportements délinquants

5. Rapport sur les activités

5.1 Qualité de l'eau/Facteurs de stress d'un lac

PPicotte précise que les 3 fosses habituelles furent l'objet d'analyses dont les résultats demeurent stables. Le lac est bien oxygéné et il est normal que la température s'inverse aux saisons, la pollution minérale n'est pas alarmante. Le lac vieillit mais il est protégé par le peu de territoires agricoles sur son pourtour.

En 2022, on prévoit participer à RSVLacs à nouveau et louer la multisonde pour faire de nouveaux tests.

L'analyse avec une multisonde permet d'examiner la température à diverses profondeurs du lac et de bien voir les couches thermiques. Plus on descend, plus l'eau est acide. Il rappelle que le brassage du fond du lac ramène le phosphore en suspension.

Il indique que nous n'avons pas de cyanobactéries et que l'eau est bonne mais **non potable**.

5.2 Aide à la navigation

BStJean nous informe que les bouées de navigation sont installées avec une ancre et des chaînes, avec l'aide d'un GPS, au moment où l'eau est généralement très haute. Elles sont au nombre de 22 cardinales et 2 latérales. Les chaînes agissent comme amortisseurs et nécessitent des réparations chaque année.

5.3 Pêche et ensemencement

BStJean nous informe d'un projet scientifique qui s'amorce sur les causes possibles de la forte diminution du touladi, grâce à la coopération de divers organismes. À cet effet, il a des rencontres avec des personnes responsables au Ministère et travaille avec des biologistes de Rimouski pour caractériser les frayères du touladi. À l'automne, on utilisera les services de plongeurs pour caractériser les sites de fraie.

6. Présentation et adoption des états financiers

Les états financiers au 31 décembre 2020 sont présentés. On rappelle qu'en 2016, une révision complète de notre base de données à l'aide du rôle d'évaluation et d'un envoi postal avait permis d'augmenter les cotisations.

On note aussi une augmentation des subventions de la municipalité pour les analyses d'eau. Dans l'ensemble, les dépenses se résument aux analyses d'eau, aux bouées de navigation, au site web et aux frais d'envoi postaux. On a, notamment, augmenté le nombre des bouées de navigation en 2019.

Sur proposition de France Lafleur, secondé par François Bérichon, les états financiers au 31 décembre 2020 sont adoptés à l'unanimité.

Par la suite, on explique que les règlements nous obligent à nommer un vérificateur externe, sauf s'il y a renonciation par l'assemblée.

Sur proposition de Louise Hébert Aubé, secondée par Bertrand St-Jean, il est proposé et adopté à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un vérificateur externe.

7. Elections aux postes d'administrateurs

7.1 Election du président d'élections et des scrutateurs

Sur proposition de Robert Allard appuyée par Céline Bengle, France Lafleur accepte d'agir comme président d'élection, le tout à l'unanimité.

Sont suggérés comme scrutateurs François Bérichon et Louise Hébert Aubé, qui acceptent.

France Lafleur rappelle que l'Association est gérée par 9 personnes qui forment le conseil et agissent à titre bénévole. Selon les règlements, les mandats sont de 2 ans et on élit annuellement en alternance, 4 postes et 5 postes.

Sont donc en réélection cette année 5 postes.

Le président d'élections déclare les mises en candidature ouvertes et rappelle qu'il faut un proposeur et un secondeur pour les mises en candidature.

Il précise qu'il y aura élection par l'assemblée si le nombre de candidats excède le nombre de postes disponibles.

9.2 Élections des administrateurs

Louis Adam secondé par Louise Hébert Aubé propose Robert Allard qui accepte la mise en candidature.

Martine Châtelain, secondé par Richard Vallières, propose Pierre Picotte qui accepte aussi la mise en candidature.

Richard Vallières, secondé par France Lafleur propose François Bérichon qui accepte la mise en candidature.

Robert Allard secondé par Bertrand St Jean, propose Louis Adam qui accepte la mise en candidature.

Louise Hébert Aubé secondée par Pierre Picotte, propose Richard Vallières qui accepte la mise en candidature.

Le président d'élection interroge la salle pour vérifier si d'autres candidatures sont proposées.

Compte tenu de l'absence de nouvelles candidatures, il suggère la clôture de la période de mises en candidature.

Sur proposition de Louise Hébert Aubé secondée par France Lafleur et adoptée à l'unanimité, la période de mise en candidature est fermée.

Les 5 personnes sont donc déclarées élues par acclamation au conseil de l'Association, soient les personnes suivantes :

Robert Allard

Pierre Picotte

François Bérichon

Louis Adam

Richard Vallières

Des félicitations sont transmises aux nouveaux élus.

8. Période de questions, commentaires et suggestions

Quand aurons -nous des nouvelles pour la question des goélands?

il n'y a pas d'échéancier connu de la municipalité mais le protocole prévoit plusieurs années.

Y-a-t-il un problème d'eau potable au manganèse?

cela peut exister plus dans les puits de surface car les eaux souterraines peuvent contenir du fer et du manganèse à diverses concentrations et ainsi tacher le linge. Pour enrayer ce problème, un système de traitement des eaux peut coûter facilement \$5000.

Les moto-marines font trop de vitesse et de vagues sans égard au danger.

Si la vitesse et la conduite sont dangereuses, il faut appeler la SQ et prendre des photos. C'est une des raisons militent en faveur d'une patrouille nautique. Il est utopique de penser réussir à les interdire sur un lac comme le nôtre.

Beaucoup de nouvelles constructions sont bâties sur des terrains très petits. Il faudrait surveiller les demandes de dérogations afin de protéger les bandes riveraines.

Aux conseils municipaux, les dérogations demandées visent surtout des raisons cosmétiques (garage) et elles sont examinées par le comité d'urbanisme. De plus, le maire demande souvent les commentaires aux gens qui assistent.

On craint une demande de dérogation au règlement de zonage pour Outdoor Logistics et on demande d'informer tous les membres. Il faut envisager d'autres actions pour contrer l'installation de Outdoor Logistics qui cause de l'insatisfaction, des désagréments tout en impactant nos rives. Il faut surtout le répéter à la municipalité.

c'est un dossier municipal et il revient à la municipalité de faire respecter tous ses règlements, même si nous poursuivons notre action pour en demander le respect.

On suggère d'avoir des affiches pour limiter la vitesse et ainsi protéger nos rives; on devrait faire de la sensibilisation au débarcadère en donnant des dépliants et en demandant un engagement aux gens de respecter les rives.

Nous en avons discuté avec la municipalité et demandé de limiter la vitesse à 10km/h. Les affiches sont commandées mais en rupture de stock. Nous avons demandé d'en installer dans les zones sensibles, en eaux peu profondes.

Il est important de redire à la municipalité notre insatisfaction, face aux installations de Outdoor Logistics et de penser à d'autres actions. Toutes leurs activités ont des impacts sur nos rives et il faut intervenir. Le débit sonore est important. Les moto-marines de cette entreprise sont très bruyantes et elles tournent sans arrêt en rond et lorsque la turbine sort de l'eau, c'est encore plus bruyant. On s'inquiète aussi sur la croissance de l'entreprise et on se demande si on ne devrait pas rencontrer les journalistes avec ce problème.

Si vous avez des idées et des moyens financiers, nous les considérerons et sachant que les résidents de Bellerive sont monopolisés, nous examinerons tout cela. À La Macaza, au lac Chaud, la municipalité a pris les mesures pour les déloger. C'est plus facile sur un terrain public. Toutefois, les moto-marines n'ont pas d'impact significatif sur les rives comme les vagues du vent du Nord. Le problème est plus large

que Outdoor Logistics: il faut empêcher toute conduite dangereuse et avec une patrouille nautique, nous croyons que nous aurions plus d'effets.

Notre lac a quand même 22 km carrés et le plus néfaste est la navigation en eaux profondes qui remet en suspension les sédiments du fond.

On suggère un comité ad hoc sur la question qui pourrait établir un plan d'action précis avec des pistes d'interventions claires.

On s'inquiète aussi pour la location à court terme des propriétés qui cause des désagréments aux voisins: bruits, vidanges, feux sur la plage...

Sans avoir un réel plan d'action à cet effet, nous sommes déjà intervenu à ce sujet auprès de la municipalité.

On suggère d'augmenter les frais du débarcadère pour réduire le nombre de visiteurs.

Les frais du débarcadère doivent suivre le principe de l'usager-payeur. On ne peut pas charger pour la location du lac mais les gens de l'extérieur doivent payer plus cher et leur usage du débarcadère ne doit pas être gratuit. On rappelle que les gens du village contribuent aussi au paiement des bouées.

On rappelle que plusieurs lacs ont les mêmes problèmes. Ainsi, au lac L'achigan, des balises de limite de vitesse furent installées, des zones pour le wakeboard furent délimitées et la municipalité a engagé 3 patrouilleurs nautiques. La tarification au stationnement fut aussi augmentée.

On se demande si les candidats à la mairie pourraient assister à une rencontre avec l'association...

Nous prévoyons rencontrer les candidats pour leur poser environ 20 questions sur divers sujets d'intérêt.

9. Clôture de l'assemblée

Le président remercie les participants qui ont tous à coeur un endroit qu'on apprécie. *Sur proposition de René Racicot, appuyé par François Lebel, la réunion est close à 21h35.*

Louise Hébert-Aubé, secrétaire

Supportée par Aminata Millaire au plan technique.